

Association des parents d'élèves du collège Calvin (APECC)

Commentaires sur l'exercice 2018-2019

La situation financière de l'APE du Collège Calvin est excellente. L'association dispose d'une fortune de 14'509.80 au 30 juin 2019, soit l'équivalent d'environ 3 exercices annuels.

Le nombre des membres est passé de 128 à 134 soit une augmentation de 4%. Si on compare avec les 168 de l'année scolaire 2016/2017 cela reste cependant en dessous de notre potentiel.

En ce qui concerne nos recettes, les chiffres sont faussés suite au changement de la date de bouclage des comptes qui est passée de fin août à fin juin. Comme les paiements arrivent principalement entre juillet et octobre, nous avons ainsi perdu – dans les comptes de cet exercice – environ 50% de nos recettes qui s'élèvent ainsi à 2'515.-. Comme nous avons en plus effectué le remboursement d'une cotisation erronée de 910.- figurant dans les comptes de l'exercice précédent, le produit net tombe à 1'605.-. Notons que certains membres ont eu la générosité de nous faire des dons allant de 5 francs à 70 francs. Merci à eux !

En ce qui concerne nos dépenses, elles s'élèvent à 5'038.35, ce qui constitue une baisse de 13% par rapport à l'exercice précédent. Les raisons pour cela sont des dépenses extraordinaires faite l'année dernière, à savoir, l'accordement du piano et l'achat de 2 microondes pour la cafète. Pour le reste, les frais sont restés pratiquement inchangés, à savoir 867.55 pour l'AG, 1'000.- pour la contribution au buffet des promotions, 1'500.- de soutien au bal des élèves et bien sûr le traditionnel prix d'art visuel qui a été décerné cette année à deux personnes ce qui représente une dépense de 600.-.

Ainsi, le résultat net de l'exercice est une perte de 3507.65 qui sont porté en diminution de notre fortune, qui s'élève, je le rappelle, à 14'509.80.

Stephan Zwettler
Trésorier